



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATION DE SERVICE (CGV)

Préambule

La psycho-praticienne accompagne ses clients particuliers et professionnels dans toutes activités en hypnose thérapeutique et/ou en psychopédagogie positive ainsi que dans l'animation d'ateliers, réunions, conférences et autres activités de conseils et formations en développement des compétences et en relations humaines.

PRESENTATION – DÉFINITIONS

- a) Madame Karine MARTINEZ laquelle fait commerce sous la dénomination « Karine MARTINEZ – Apprendre avec plaisir et Mieux-Etre » est spécialisée dans l'accompagnement des individus en tant que consultante, formatrice et psycho-praticienne. Son siège social est établi au 15 place du Village 38180 SEYSSINS (France). Elle est immatriculée à l'INSEE sous le numéro 900.904.939.00015 et à la TVA intracommunautaire sous le numéro FR46900904939.
- b) « Karine MARTINEZ – Apprendre avec plaisir et Mieux-Etre » est joignable du lundi au vendredi de 9h à 19h à l'adresse mail suivante : karine_martinez@yahoo.com ou par téléphone.

Pour l'application des présentes conditions générales, sont considérés comme :

Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une prestation auprès de Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre.

Prestataire : Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre

Service : toute prestation de conseils, accompagnement, formation, ou d'animation

ARTICLE 1 – Objet et champ d'application

Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et les obligations du Prestataire et du client. Elles sont accessibles sur le site internet du Prestataire et sont systématiquement transmises préalablement à la commande. La signature ou validation par e-mail par le client d'un devis, ainsi que le paiement d'une facture émise par le Prestataire, emporte son adhésion sans restriction, ni réserve aux présentes CGV, lesquelles s'appliqueront à toute commande, même future, et prévalent sur tout autre document antérieur ou contradictoire, sauf négociation de conditions particulières. Le client reconnaît en avoir pris connaissance et les avoir acceptées avant de passer toute commande et déclare avoir la capacité légale de contracter et de s'engager. Les CGV peuvent faire l'objet de modifications ultérieures sans préavis. La version des CGV applicable à la commande est celle en vigueur au jour de la passation de la commande. Les CGV constituent, avec les commandes, les documents contractuels opposables aux parties, à l'exclusion de tous autres documents, prospectus, catalogues ou photographies illustrant les services, qui n'ont qu'une valeur indicative.

Toute signature par le client de la proposition technique et commerciale de Karine MARTINEZ – Apprendre avec plaisir et Mieux-Etre et/ou toute commande du client implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales qui régissent seules les ventes et prestations de la société Karine MARTINEZ – Apprendre avec plaisir et Mieux-Etre, à l'exclusion expresse des conditions générales du client (notamment d'achat) qui seront inopposables, même si Karine MARTINEZ – Apprendre avec plaisir et Mieux-Etre a eu connaissance de celles-ci.

Le Contrat est constitué, par ordre hiérarchique décroissant :

- de la proposition technique et financière Karine MARTINEZ – Apprendre avec plaisir et Mieux-Etre ;
- des présentes conditions générales de vente ;
- de la commande du client.

En cas de contradiction entre les documents susvisés, le document de rang supérieur prévaut sur le document de rang inférieur.

Le Contrat ne peut être modifié que par voie d'avenant signé par les représentants habilités de Karine MARTINEZ – Apprendre avec plaisir et Mieux-Etre et du client.

ARTICLE 2 – Commandes

Toute intervention de Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre fait obligatoirement l'objet d'un devis estimatif détaillé et personnalisé remis ou envoyé par (e-mail et/ou lettre simple) au client/ l'acheteur, d'une **durée de validité de 90 jours** à compter de sa date. Le devis mentionne les caractéristiques essentielles des prestations à titre d'information précontractuelle au sens de l'article 1112-1 du Code civil. Les CGV sont applicables au devis remis au client. Les prix estimés renseignés concernant sa prestation sont en euros et HT. La commande est définitive dès lors qu'elle a été validée par le client par signature du devis, par e-mail. **La commande donne lieu au versement d'un acompte de 30 % du montant total du devis.** Cet acompte ne peut être qualifié d'arrhes au sens des articles 1580 du Code civil et L. 214-1 du Code de la consommation, la commande engageant définitivement les parties. Sans préjudice de son éventuel droit de rétractation, le client sera définitivement engagé par la signature du devis ou par l'acceptation sans réserve de ce dernier par mail. Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre ne sera quant à elle tenue de l'exécution de ses obligations qu'à dater de la réception du premier acompte. Les prix indiqués dans l'offre ne visent que la réalisation des services qui y sont décrits, à l'exclusion de toutes autres prestations.

ARTICLE 3 – Rétractation

Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre se réserve le droit de mettre fin au contrat de façon unilatérale en réclamant les honoraires dus pour le travail réalisé.

Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre se réserve le droit de refuser d'honorer la commande d'un client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement



serait en cours. En l'absence de tout document contractuel, il est expressément convenu entre Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre et le CLIENT que les emails échangés entre les parties peuvent servir à l'établissement d'une relation commerciale et de ce fait constituer une preuve régulière de l'existence d'une commande et de son acceptation.

Lorsque le client est un professionnel passant commande dans le cadre et pour les besoins de sa profession, il ne bénéficie pas du droit de rétractation prévu par le Code de la consommation. Lorsque le client est un consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, il ne bénéficie pas du droit de rétractation, susceptible d'être notifié sans motif dans les 14 jours de la fourniture du service, dès lors qu'il n'a pas passé commande à distance (internet, téléphone, SMS) ou qu'une des exceptions au droit de rétractation prévue par l'article L. 221-28 du Code de la consommation est applicable.

Lorsque le client justifie de la réunion des conditions du droit de rétractation, il notifie au Prestataire l'exercice de son droit de rétractation par l'envoi du formulaire de rétractation suivant :

« A l'attention de ... Par e-mail ou LRAR :
Je vous notifie, par la présente, ma rétractation du contrat portant sur la réalisation de la prestation ci-dessous :
.....
.....
Référence du contrat ou numéro de commande :
Commandé passée le :
Bien reçu le :
Nom et adresse du consommateur :
.....
Signature du consommateur (en cas d'envoi au format papier) :
..... Date : »

Le client est invité à prendre connaissances des articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation régissant le droit de rétractation à l'adresse <https://www.legifrance.gouv.fr>.

Toutefois, il ne dispose pas de ce droit si l'exécution du Service à déjà débuté avec l'accord du client.

RÉSILIATION UNILATÉRALE & INDEMNITÉ DE DÉDIT EN CAS DE RÉTRACTATION

Si le Client renonce aux services de Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre au cours de sa prestation, et qu'aucune faute grave de Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre n'est établie, le client sera redevable d'une facture qui correspond au travail effectué et des moyens mis en œuvre au stade de cette rupture de contrat même si la finalité ne correspond pas exactement aux termes du devis.

Dans tous les cas, une indemnité forfaitaire de dédommagement de 250,00 € sera réclamée.

ARTICLE 4 – Prix et paiement

Tous les prix s'entendent hors taxes, tous droits et taxes en sus à la charge du client.

Sauf disposition contraires au Contrat, tous les prix sont en euros et s'entendent hors frais de déplacement, de transport.

Les factures sont payables au comptant par virement bancaire au crédit du compte de Karine MARTINEZ – Apprendre avec

Plaisir et Mieux-Etre et selon les conditions du contrat et dans la limite des délais cités sur la facture.

Pour la réalisation de projet, lors de la signature du devis, le paiement d'un acompte représentant 30% du montant total de la prestation devra être payé pour débiter la création du projet. 70% de la facture sera à payer à la fin de la réalisation de la prestation.

Les factures sont payables à 30 jours date de facture, même si l'exécution du contrat à donner lieu à litige ou réclamation. Toute facture impayée à l'échéance sera, en outre, majorée de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 15% du solde restant à payer avec un minimum de 100€.

Le prix de la prestation de service est fixé en fonction de l'importance de la mission et du temps requis estimé pour l'exercer conformément aux règles de l'art ; L'estimation du budget de base ne tient pas compte des modifications ultérieures qui seraient demandées par le Client, ni des suggestions non prévisibles apparaissant en cours d'exécution.

Toutes modifications réclamées, non prévues dans le devis initial, par le CLIENT qui entraîne de nouvelles recherches et une nouvelle création du projet seront facturés au prorata du travail fourni par Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre.

Toute réclamation relative à une facture devra être transmise au plus tard huit jours calendrier après sa réception, par e-mail envoyé à l'adresse karine_martinez@yahoo.com et confirmé le même jour par courrier postal envoyé au siège social de Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre. A défaut de respect de ces conditions de délai et de forme, la contestation du CLIENT sera irrecevable.

En cas de changement de situation du client, notamment en cas de décès, d'incapacité, de dissolution ou de modification de la société, hypothèque de ses immeubles, vente ou nantissement de son fonds de commerce ainsi qu'en cas de défaut d'exécution par le client de l'une quelconque de ses obligations, notamment au titre d'un précédent Contrat, Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre se réserve le droit, même après exécution partielle d'un Contrat, d'exiger un paiement d'avance ou des garanties ou de résilier avec effet immédiat le Contrat aux torts du client.

ARTICLE 5 – Délai de réalisation de la prestation – Obligation des parties

Le Prestataire s'engage à faire diligence afin de donner satisfaction au client dans le cadre d'une obligation de moyens. Toutefois, ces délais, qui dépendent notamment de la disponibilité et de la réactivité des parties prenantes, de la complexité des prestations, ainsi que des éventuels délais de transport, sont communiqués à titre indicatif et ne donnent lieu à aucune indemnité en cas de dépassement.

Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre s'engage à mettre tout en œuvre pour offrir à ses clients une haute qualité de services.

Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre est en droit de faire exécuter les services commandés par tout



préposé dont il répond, tout collaborateur ou sous-traitant de son choix, sous sa responsabilité de droit commun.

Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre se réserve le droit de refuser d'honorer une commande d'un client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une facture, ou l'acompte demandé en début de mission.

Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre peut en outre dans ce cas, stopper sa mission. Cette mise en œuvre de l'exception d'inexécution par Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre peut se faire, sans l'envoi d'une mise en demeure préalable, et sans respecter le principe de proportionnalité en arrêtant donc totalement ses prestations.

La réalisation du service commandé sera opérée à l'adresse spécifiée par le Client lors de la commande, sauf stipulation contraire indiquée expressément dans la confirmation de commande. Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre n'est tenue qu'à une obligation de moyen : elle s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la mise en œuvre d'un service d'une qualité conforme aux usages de la profession.

En outre, Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de dépassement des délais imputables au CLIENT, à des tiers ou à un cas de force majeure.

Une interruption de travail de Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre due au retard de CLIENT de donner suite aux pièces qui lui sont présentées, après un délai d'un mois, engendrera une facturation du travail dans l'état d'exécution où il se trouve (prestation, sous-traitance).

Si à la demande du Client, l'exécution du travail est temporairement suspendue, une facturation sera établie sur base du travail réalisé au moment de la demande du Client. Passé un délai de 3 mois sans retours du Client, la prestation est considérée comme clôturée. Une facturation sera alors établie sur base du travail dans l'état d'exécution où il se trouve (prestation, sous-traitance).

Le CLIENT reconnaît avoir reçu de Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre toutes les informations et conseils nécessaires en vue de contracter en connaissance de cause. Ainsi, les choix effectués par le CLIENT lors de la commande, ainsi qu'éventuellement par la suite, ont été effectués sous son entière responsabilité.

Le CLIENT s'engage à fournir à Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre tous les documents, renseignements et informations afin de lui permettre de réaliser la ou les prestations convenues.

Le CLIENT s'engage également à tout mettre en œuvre pour faciliter l'intervention de Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre et des prestataires requis et acceptés, notamment en termes de disponibilité des moyens, objet de la ou des prestations.

Le CLIENT s'engage à répondre à toute demande de précisions dans les 10 jours ouvrables. A défaut, il est présumé marquer son accord sur les choix opérés par Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre.

L'approbation accordée par le CLIENT à chaque stade du projet est irrévocable et définitive.

ARTICLE 6 – Clause de limitation de la responsabilité de KARINE MARTINEZ – APPRENDRE AVEC PLAISIR ET MIEUX-ETRE

La prestation de conseil Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre n'est tenue que d'une obligation de moyens, dans l'exercice de ses missions de conseils, de formation, d'animation et d'accompagnement. La responsabilité tant contractuelle qu'extracontractuelle de Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre pour tous dommages matériels ou immatériels (exemple : dommage moral, perte de clientèle, de production, de temps, de données, d'opportunités commerciales, etc.) causés au client est limitée au montant de la garantie de l'assureur responsabilité civile professionnelle de Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre en tenant compte de l'éventuelle franchise opposable au Client.

En cas de faute dans l'exécution du contrat engageant la responsabilité de Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre, sa responsabilité est limitée au montant du prix des services facturés ou à facturer ainsi qu'au dommage prévisible, direct, personnel et certain, à l'exclusion des dommages indirects, immatériels tels que, notamment, les dépenses supplémentaires, la perte de bénéfices, etc. Le client garantit Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre contre tout recours d'un tiers qui serait formé en raison de l'exécution par Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre de sa mission, sauf en cas de faute lourde ou de vol commis par Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre.

La responsabilité résultant de la mise en œuvre de ces conseils et préconisations incombe aux professionnels qui seront mandatés à cette fin par le client sans que Prestataire n'ait à répondre des manquements desdits professionnels.

ARTICLE 7 – Propriété intellectuelle – Protection des données personnelles

Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, supports papiers et électroniques, photographies, illustrations ou tout autre contenu, réalisés en vue de la fourniture des services au client, qui font l'objet d'une protection au titre des droits d'auteur. Le client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdits documents sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Le client autorise le Prestataire à réaliser des photos, des enregistrements audio et des vidéos des échanges à tous les stades de son intervention et après livraison, ainsi qu'à leur exploitation à des fins promotionnelles sur tous supports actuels et à venir, sous réserve de conserver l'anonymat du client. Le Prestataire est amené à collecter des informations pour la réalisation de ses prestations notamment en liaison avec ses prestataires qui seront enregistrées sous format électronique. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ses données personnelles en adressant un courrier au siège social du Prestataire.

1/ Les conseils, avis, documents et travaux écrits émanant de Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre sont protégés pas le droit de propriété intellectuelle et appartiennent exclusivement à Karine MARTINEZ – Apprendre



avec Plaisir et Mieux-Etre. Ils ne peuvent être utilisés ou reproduits par le client sans l'autorisation expresse et écrite préalable de Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre. Toute infraction à de tels droits intellectuels peut donner lieu à des poursuites civiles et pénales.

2/ Toutes les propositions d'aménagement (support, plan, dossier ...) restent la propriété intellectuelle de Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre tant que les factures dues pour cette création ne sont pas honorées dans leur intégralité. En aucun cas, le client ne peut utiliser l'ensemble ou une partie des propositions et choix établis oralement ou par écrit ou repris dans les documents numériques échangés avant la fin du contrat établi et le paiement complet des factures émises. Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre autorise l'exploitation des documents uniquement dans le cadre de la prestation demandé par le Client.

3/ L'ensemble des logos, marques, photos et modèles figurant sur les documents commerciaux de Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre, en ce compris tous les éléments du site internet de Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre relèvent de la propriété intellectuelle et exclusive de celle-ci. Toute reproduction partielle ou complète de ces logos, marques, photos et modèles, quel que soit le support, à des fins commerciales, associatives ou bénévoles, est interdite sans le consentement de Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre ou des détenteurs des marques ou droits attachés à ces représentations graphiques. Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, redistribuer, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site internet de Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores. Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord écrit préalable exprès de Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre.

Diffusion des supports de création

Le Client autorise Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre à diffuser sur son site internet, les réseaux sociaux et les publications écrites tous les documents, plans et photos de créations/supports réalisés pour le Client sans en mentionner les noms du Client. Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre se réserve le droit de photographier les réalisations en accord avec les usages de la vie privée du Client.

ARTICLE 8 – Assurance

Le Prestataire a souscrit une assurance responsabilité civile et professionnelle auprès de la compagnie GENERALI (police n° AT 248 702). Une copie de(s) police(s) peut être fournie au client sur simple demande.

ARTICLE 9 – Résolution

En cas d'inexécution du CLIENT et après mise en demeure restée infructueuse pendant un mois, sans préjudice de l'article 1184 du Code civil, Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre se réserve le droit de résoudre le contrat, sans préjudice du droit à des dommages et intérêts, forfaitairement

fixés à 50% du prix total du service, TVA comprise. Cet article ne s'applique pas en cas de force majeure telle que définie à l'article 12, notifiée par la partie qui s'en prévaut par lettre recommandée dans les huit jours de sa survenance.

ARTICLE 10 – Traitement des données à caractère personnel

Les présentes dispositions respectent la vie privée du client conformément à la loi du 20 juin 2018 sur le traitement des données à caractère personnel et aux autres dispositions contraignantes de droit belge en la matière.

Les données à caractère personnel communiquées à Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre sont traitées par elle pour la gestion de sa clientèle ce qui comprend notamment la gestion des relations précontractuelles et contractuelles de cette dernière et l'information de celle-ci ainsi qu'aux fins de prospection commerciale. Toutes les données personnelles nécessaires au traitement d'une commande sont conservées par Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre ou ses collaborateurs et peuvent être transmises aux entreprises avec lesquelles Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre – ou ses fournisseurs – collabore(nt), lorsqu'une telle communication est nécessaire au traitement de la commande. Le client autorise par ailleurs également Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre à employer ces données pour établir des statistiques afin d'améliorer son site, les services qu'il propose. Cette information peut en outre être utilisée afin de permettre la diffusion, par tout moyen de communication, des informations relatives aux activités commerciales de Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre à sa clientèle.

Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre conserve les données personnelles pour faciliter les commandes ultérieures. Ces données peuvent également être traitées à des fins promotionnelles, commerciales et à des fins de prospection ainsi que pour informer le Client des services de Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre. Ces données peuvent être transmises par Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre à des sociétés directement ou indirectement liées à Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre ou auxquelles Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre fait appel en vue de l'exécution de ses obligations dans le cadre du présent Contrat.

En vertu de la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le Client dispose d'un droit d'accès direct, de rectification de ses données personnelles dans les fichiers de Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre, ainsi que du droit de s'opposer à toute utilisation de ses données à des fins de marketing direct. Ce droit peut être exercé gratuitement, à tout moment, et sur simple demande adressée à Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre 15, place du Village 38180 SEYSSINS (France).

En outre, le client a le droit d'obtenir sans frais la rectification de toute donnée à caractère personnel inexacte qui le concerne. Le site internet de Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre recourt à l'usage de cookies. Le cookie est un fichier informatique, stocké sur le disque dur du micro-ordinateur du client. Il a pour but de signaler une précédente visite du client. Les cookies sont, en outre, utilisés par Karine



MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre dans le but de personnaliser le service proposé au CLIENT. Celui-ci conserve la possibilité de refuser les cookies en configurant son navigateur Internet. Il perd alors la possibilité de personnaliser le service qui lui est délivré par Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre. Certaines pages web du site internet de Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre peuvent parfois contenir des images électroniques ou "balises web", qui permettent de compter le nombre de visiteurs de la page. Ces balises web peuvent être utilisées avec certains des partenaires du vendeur, notamment afin de mesurer et améliorer l'efficacité de certaines actions. Les renseignements obtenus via ces balises permettent simplement de rassembler des statistiques sur la fréquentation de certaines pages du site internet de Karine MARTINEZ – Apprendre avec Plaisir et Mieux-Etre, et ce afin de mieux servir le client.

ARTICLE 11 – Divers

11-1 Indépendance des clauses

La nullité d'une clause stipulée dans les CGV ou les commandes n'entraîne pas la nullité des autres clauses stipulées dans les CGV ou les commandes.

11-2 Droit applicable – Langue

Le droit applicable au Contrat est le droit français. Les CGV ainsi que les commandes et prestations qui en découlent sont soumises au droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

11-3 Litige

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à : **CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. Une réclamation peut être déposée sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la Libération - 42400 SAINT CHAMOND** », dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

Tout différend concernant la conclusion, l'exécution ou l'interprétation d'un Contrat sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Grenoble, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. Aucune action quelle qu'en soit sa forme relative à toute obligation visée dans un Contrat ne pourra être intentée par le client plus de deux ans après la date du fait générateur de ladite action.

Aucune omission ou retard de l'une ou de l'autre partie quant à l'exercice d'un droit ou d'un recours dont elle dispose en vertu du présent contrat ou du droit applicable ne constitue un abandon. La renonciation à un droit ou à un recours prendra la forme d'un écrit émanant de la partie qui y renonce. Les présentes conditions générales et les dispositions mentionnées sur le devis transmis au CLIENT forment un ensemble contractuel et constituent l'intégralité des relations contractuelles intervenues entre les parties.